

# De Landrecies à Maroilles en passant par Cerfmont à vélo



Visorando

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

À travers le bocage de l'Avesnois par les petits chemins tranquilles.

<b>Durée</b>	2 h	<b>Difficulté</b>	Moyenne
<b>Distance</b>	15,69 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	34 m	<b>Activité</b>	Cyclo-Route/VTC/Gravier
<b>Dénivelé négatif</b>	35 m	<b>Commune</b>	Landrecies (59550)
<b>Point haut</b>	170 m	<b>Région</b>	Avesnois
<b>Point bas</b>	131 m		



Trace n° 2912230



## Description

Départ et parking : Caserne Clarke de [Landrecies](#).

**(D/A)** Prenez à gauche l'Avenue de la Légion d'Honneur.

**(1)** Après le pont du Canal de la Sambre, tournez à gauche Avenue Dumey et poursuivez Rue des Nerviens. Suivez à droite Rue de l'Inde Française, puis tout droit Rue Résidence du Bel Horizon puis Avenue du 11 novembre 1918.

**(2)** Tournez à droite Avenue du 8 mai 1945 et continuez tout droit sur Avenue de France.

**(3)** Arrivé à la route principale, tournez à gauche, Faubourg de France, dépasser le cimetière et rejoignez la 1<sup>re</sup> à gauche.

**(4)** Prenez à gauche le Chemin du [Préseau](#).

**(5)** À la fourche, prenez à gauche le Chemin de Bruneau, soyez prudents dans les virages et conservez votre droite. Suivez tout droit le Chemin Dame Marguerite. Passez la Ferme de Catillon.

**(6)** Dirigez-vous tout droit vers le Moulin des Prés et passez l'Helpe Mineure en empruntant le Pont de la Croix Robosse.

**(7)** Continuez tout droit, Rue du Lieutenant.

**(8)** Arrivé dans le centre du village de [Maroilles](#), tournez à droite, sur la Grande Rue et rejoignez la 2<sup>e</sup> rue à gauche.

**(9)** Tournez à gauche, Rue du Moulin et passez devant le moulin de Maroilles. Continuez tout droit Rue de la Basse. Laissez le premier chemin à gauche, puis le second et poursuivez sur le Chemin de Cerfmont.

**(10)** Arrivé à la D959, **soyez prudent sur cet axe très fréquenté**. Prenez en face.

**(5)** Tournez à gauche sur le Chemin du Préseau,

**(4)** Arrivé à la D959, prenez à droite Faubourg de France, dépassez la D964 puis la D934 (**(3)**) et rejoignez plus loin la 1<sup>re</sup> rue à gauche.

**(11)** Prenez à gauche la Rue de la Folie puis la 1<sup>re</sup> à droite, Rue d'Avesnes, au rond-point, suivez la 3<sup>e</sup> à droite, Boulevard Vauban. Poursuivez tout droit puis à gauche vers le Canal de la Sambre par l'Avenue de la Légion d'Honneur pour retrouver la Caserne Clarke de Landrecies **(D/A)**.

## Points de passages

- D/A Caserne Clarke de Landrecies**  
| N 50.127853° / E 3.686357° - alt. 136 m - km 0
- 1 Avenue Dumey après la - Sambre (rivière) - Affluent de la Meuse**  
| N 50.126308° / E 3.688254° - alt. 137 m - km 0.22
- 2 Avenue du 8 mai 1945**  
| N 50.124499° / E 3.696344° - alt. 141 m - km 1.09
- 3 Jonction commune A/R**  
| N 50.122002° / E 3.694563° - alt. 139 m - km 1.43
- 4 Jonction commune A/R**  
| N 50.118748° / E 3.705936° - alt. 140 m - km 2.4
- 5 Jonction commune A/R**  
| N 50.124369° / E 3.717578° - alt. 139 m - km 3.48
- 6 Tout droit après la ferme de Castillon**  
| N 50.135957° / E 3.727812° - alt. 132 m - km 5.12
- 7 Pont de la Croix Robosse**  
| N 50.142228° / E 3.741072° - alt. 132 m - km 6.46
- 8 Centre du village de Maroilles**  
| N 50.134004° / E 3.759462° - alt. 145 m - km 8.09
- 9 Rue du Moulin**  
| N 50.133585° / E 3.757799° - alt. 138 m - km 8.23
- 10 D959**  
| N 50.123192° / E 3.724754° - alt. 142 m - km 11.98
- 11 Rue de la Folie**  
| N 50.122566° / E 3.693748° - alt. 139 m - km 14.65

 **D/A Caserne Clarke de Landrecies. Proche du - Canal de la Sambre à l'Oise**

N 50.127856° / E 3.686345° - alt. 136 m -  
km 15.69

## Informations pratiques

### A proximité

[Musées de Landrecies.](#)

[Village de Maroilles.](#)

[Maison du Parc naturel régional de l'Avesnois à Maroilles.](#)

Café Rando Nord de Maroilles.

Les caves de l'abbaye.

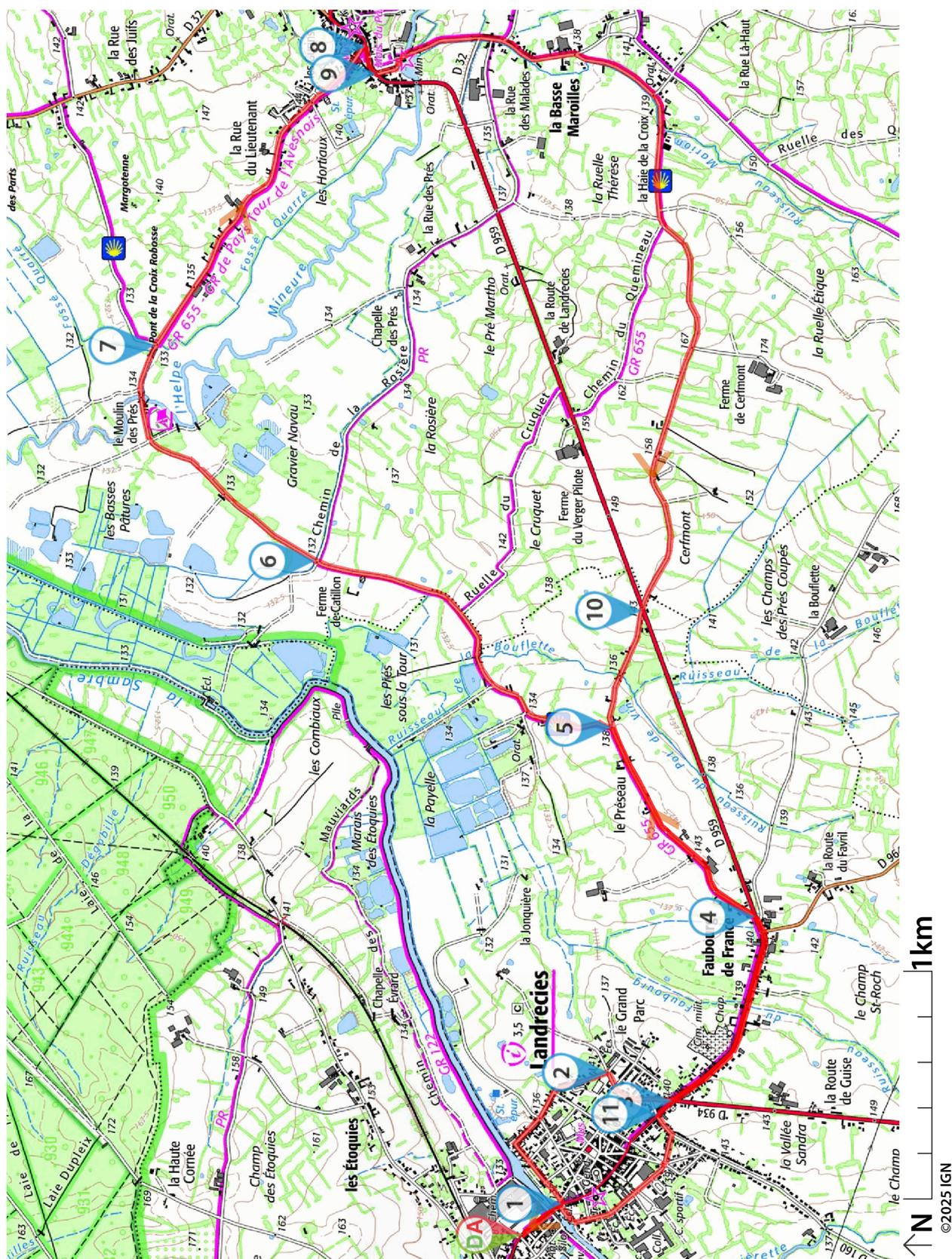
[Ferme de Cerfmont](#), producteur de Maroilles.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-de-landrecies-a-maroilles-en-passant-par-2/>

#### En savoir plus :

Email : [annie.trotin.pnra@gmail.com](mailto:annie.trotin.pnra@gmail.com)

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

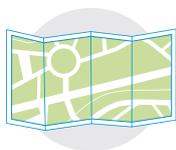
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**